

## PLAN COLLECTIF DE LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE EN DORDOGNE 2025

Ce plan collectif proposé par l'association des APIculteurs de DORdogne (APIDOR) est soutenu par le Conseil Départemental de la Dordogne et s'intègre dans la stratégie du plan national de lutte contre le frelon asiatique (version février 2024) que chacun peut trouver sur le net. Celui-ci est porté par GDS France et FREDON France (Fédérations nationales des organismes à vocation sanitaire respectivement dans le domaine animal et végétal) réunis dans le cadre de l'Association Française Sanitaire et Environnementale (AFSE).

Ce plan vise à répondre à **trois objectifs principaux** qui mobiliseront des **moyens** indispensables pour trouver sa concrétisation. Il supposera la mise en œuvre préalable d'une **communication** auprès des décideurs des territoires à ces différents échelons (communautés de communes, communes entre autres) et également auprès du public de plus en plus sensible aux problèmes posés par l'invasion du frelon asiatique.

### Quels sont les objectifs du plan?

- **Objectif 1** : Ce plan cherche à **protéger les populations**. Les médias ne manquent pas de relater divers faits, rendant compte d'accidents et de mortalité liée aux piqûres de frelons asiatiques. Certaines professions, employés communaux, agents d'autoroutes, arboriculteurs, viticulteurs...sont particulièrement exposées. La rencontre inopinée avec un nid de frelons asiatiques peut engendrer des situations très dangereuses avec un risque létal majeur chez la personne allergique.
- **Objectif 2** : Chacun connaît le rôle essentiel des abeilles et des pollinisateurs, tant dans leur fonction nourricière si indispensable à l'Homme que dans leur rôle de maintien de la biodiversité. Or, le frelon asiatique, espèce exotique reconnue envahissante au titre du code de l'environnement (art. L 411-6) est un redoutable prédateur sur l'ensemble de l'entomofaune (pollinisateurs, araignées, papillons...). Son caractère invasif peut avoir des conséquences sur la biodiversité locale et sur la production fruitière. **La protection de la biodiversité** devient une priorité.
- **Objectif 3** : Enfin, ce plan veut **protéger les ruchers**. Le frelon asiatique a besoin de protéines pour nourrir les larves et les trouvent facilement dans les ruchers. Ainsi, la prédation massive d'abeilles à l'automne réduit drastiquement les chances de survie des colonies lors de la période hivernale.

### Avec quels moyens ce plan va se concrétiser ?

#### - De la nécessité d'une communication de sensibilisation grand public

Chacune des structures apicoles appartenant à APIDOR ont réalisé, réalisent et réaliseront des réunions d'informations et diverses communications, non seulement auprès de leurs adhérents mais également à tous ceux qui le souhaitent. A la demande des élus ou d'autres, il est toujours possible de les faire intervenir dans les communes ou les communautés de communes, afin de les éclairer sur la pertinence de ce plan et sur ce qui est possible d'organiser dans leur secteur, sans jamais négliger le caractère collectif de cette lutte. Il y a des moments-clés à respecter comme l'action préventive du piégeage de printemps et l'action curative de détection et de destruction des nids de frelons, sans oublier leur suivi. Un calendrier est à matérialiser pour orienter ces différentes actions. La coordination de l'ensemble de ce dispositif peut être assurée par le référent départemental en charge de ce dossier.

## - Des moyens de lutte à déployer

### **L'action PREVENTIVE du piégeage de printemps :**

En piégeant au printemps, la pression des frelons asiatiques diminuera en été/automne, car le nombre de nids aura été réduit par la limitation du nombre de fondatrices.

Le piégeage doit être ciblé aux seuls frelons asiatiques. L'utilisation de pièges sélectifs doit être privilégiée. Les pièges « bouteilles » seront à proscrire à moins qu'ils n'assurent la sélectivité exigée.

Sur internet, il existe de nombreux pièges à fabriquer avec tutos d'explication. Il n'y a pas pour l'instant de préférence pour tel ou tel piège mais « *il est crucial de bien vérifier que le système permet aux autres insectes (guêpes, abeilles, mouches...) de ressortir: Il est conseillé de le doter d'orifices de 5 mm permettant aux petits insectes non ciblés (guêpes, abeilles...) de s'échapper et d'un trou d'entrée suffisamment large pour laisser passer le frelon asiatique mais trop étroit pour le frelon européen et les papillons (9 mm).* » Source ITSAP (Institut Technique et Scientifique de l'Abeille et de la Pollinisation).

Les structures apicoles peuvent conseiller le public sur les différents types de piège. Elles proposent également à la vente des pièges sélectifs comme les **pièges à cloches** avec réducteur au diamètre 9 mm ou bien les **pièges néoppi** que l'on peut fabriquer soi-même à partir d'une caisse à vin. Ces pièges peuvent être mis en place à partir de mi-février jusqu'à mi-mai. L'appât utilisé le plus couramment est un mélange bière, sirop de cassis ou de grenadine et vin blanc (facultatif).

Un comptage des prises devient indispensable pour connaître le secteur de présence des reines fondatrices. Ce nombre peut être communiqué à un référent frelon désigné par chaque commune. La **plate-forme Bees For Life** peut être un moyen de coordonner cette comptabilité de piégeage de printemps (voir plus loin).

### **L'action CURATIVE de destruction des nids :**

Afin d'organiser la lutte au niveau départemental APIDOR a signé une convention avec la plate-forme **BEES FOR LIFE**. Il s'agit une plate-forme interactive qui permet à la fois de tenir une comptabilité du piégeage de printemps et de localiser les nids signalés et d'organiser la destruction des nids. Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.beesforlife.fr](http://www.beesforlife.fr) **La protection des abeilles :**

La protection des ruchers est devenue indispensable. Différents procédés sont utilisés pour réduire le stress et la claustrophobie des abeilles qui en résulte.

***.la mise en place des muselières ou des filets de protection.***

***.l'utilisation des harpes électriques.***

***.la réduction de l'entrée de la ruche.***

Tous ces moyens sont de plus en plus connus par les apiculteurs qui se renseignent sur le net ou auprès de la structure apicole à laquelle ils sont affiliés.

## **Pourquoi la communication et l'information sont incontournables pour faire progresser ce dispositif de lutte ?**

L'importance de la communication en faveur de cette lutte contre le frelon asiatique est nécessaire. Plus il y aura de monde informé, plus il se sentira concerné et plus cette lutte sera efficace.

**La communication auprès des communautés de communes et des communes** est fondamentale, car chacune de ces collectivités peut, à sa manière, approcher les populations pour les

informer de ce plan collectif de lutte soit par le bulletin municipal, soit en organisant des réunions locales (utilisation de

Panneau Pocket). **La communication auprès du public** peut s'effectuer en participant à des marchés locaux ou en organisant des rencontres avec les structures apicoles. Plusieurs expériences ont déjà été tentées que ce soit à propos du piégeage de printemps ou celui d'automne.

**La communication auprès de certaines professions** travaillant à l'extérieur (agriculteur(trice)s, agents SNCF, agents EDF, paysagistes, etc. ; la liste n'est pas exhaustive).

Enfin **la communication auprès des apiculteurs** existe depuis longtemps, car ils sont les plus touchés par ce prédateur. Chacune des structures apicoles a déjà organisé auprès de leurs adhérents plusieurs réunions d'information ou d'ateliers de fabrication de pièges. Plusieurs conférences faites par des spécialistes sont venues complétées ou renforcées les connaissances ou pratiques déjà acquises.

Le plan collectif APIDOR se réalisera progressivement et avec toutes les bonnes volontés. Elles sont déjà à l'œuvre bienheureusement grâce au bénévolat. Elles réussissent à orienter ces plans de lutte dans le bon sens en impliquant non seulement les apiculteurs mais également le public de plus en plus réceptif à ce fléau. Devant l'ampleur de ce problème, gageons que l'avenir nous prépare une évolution plus favorable permettant d'impliquer davantage l'Etat et l'Europe sur le plan juridique, organisationnel et financier.

Pour APIDOR, le Président

Richard PAILLER.

Avec la soutien de :



Siège social : Chambre d'Agriculture Dordogne – Boulevard des saveurs- [Cré@Vallée](mailto:Cré@Vallée) Nord - Coulounieix-Chamiers –  
24060 PERIGUEUX CEDEX 9

Tél : 05 53 35 88 82 - apidor.frelons@gmail.com